

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°34
	INTITULE Du POSTE	Directeur de l'école annexée Edouard Toulouse (Unité Pédagogique du Pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile)
	PLACE du POSTE	Le bureau de l'actuel directeur se trouve dans les locaux de l'hôpital de jour Le Canet. Toutes les structures de l'Unité Pédagogique du Pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile du Centre Hospitalier Edouard Toulouse se situent dans la commune de Marseille (13001, 13013, 13014, 13015, 13016).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La direction est assurée par un enseignant spécialisé Il organise et anime l'équipe des enseignants, sous l'autorité fonctionnelle des directeurs des établissements et sous l'autorité pédagogique de l'Inspecteur ASH de l'Education Nationale.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle du responsable du Pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile, il s'assure de la bonne organisation du service hebdomadaire des enseignants des différents établissements dépendant de l'hôpital Edouard Toulouse et supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves. Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements, ou au domicile des élèves ; Il représente l'équipe pédagogique.
	COMPETENCES	Savoir travailler en équipe Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles psychiques, du développement et des fonctions cognitives Savoir mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées. Savoir animer les réunions d'équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Qualification : CAPA-SH option D Aptitude à la direction d'école spécialisée
	NOMINATION	L'enseignant titulaire d'un capa sh est nommé à titre définitif, tous les autres seront nommés à titre provisoire. Le poste de direction est actuellement lié à celui d'enseignant spécialisé qui intervient à l'hôpital de jour Le Canet et au CMP Villa Jeanne. Cette configuration peut être modifiée (sans dépasser le cadre géographique de l'Unité Pédagogique du Pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile du CHET).
	REGIME HORAIRE	Base : 24 heures d'enseignement face aux élèves ; Demi-décharge des enseignements
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises au service de la Division des personnels s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. Une copie sera transmise directement par courriel à l'inspection de l'éducation nationale ASH3 (ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr). Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).
	CONTACT	Secrétariat IEN ASH-3 : 04 84 35 81 10 ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr